

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 6 - 2023

1- Élection du.de la Président.e du conseil académique

Le Président de l'Université Rennes 2, Vincent GOUËSET, propose aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et de la commission de la recherche (CR) que Jimena ÔBREGÓN ITURRA soit Présidente du conseil académique.

Membres en exercice : 80

Vote du conseil académique

Votants : 69
Présents : 46
Représentés : 23
Oui : 47
Non : 3
Blancs : 19

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena ÔBREGÓN ITURRA



Les membres du conseil académique plénier approuvent la proposition de Présidence du conseil académique par Jimena ÔBREGÓN ITURRA

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R811-14
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 7 - 2023

**2- Élections à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s
2-1. Collège « Professeur des universités ou personnels assimilés »**

Candidatures :

Emmanuel GUISELIN
Gaïd LE MANER IDRISSE
Hugues PENTECOUTEAU
Françoise RANNOU BEKONO

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 21
Présents : 16
Représentés : 5

Emmanuel GUISELIN : 17 voix
Gaïd LE MANER IDRISSE : 17 voix
Hugues PENTECOUTEAU : 18 voix
Françoise RANNOU BEKONO : 17 voix
Blancs : 15

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA



Emmanuel GUISELIN, Gaïd LE MANER-IDRISSE, Hugues PENTECOUTEAU, Françoise RANNOU-BEKONO
sont élu.e.s à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Séance du 16 mai 2023**

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R811-14
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 8 - 2023

**2 – Élections à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s
2-2 – Collège « maîtres de conférences ou personnels assimilés »**

Candidatures :

Pierre BONNY
Thierry DAUPS
Carole GROUSSARD
Stéphanie LE SAUX

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 14
Présents : 10
Représentés : 4
Pierre BONNY : 8 voix
Thierry DAUPS : 12 voix
Carole GROUSSARD : 8 voix
Stéphanie LE SAUX : 14 voix
Blancs : 14

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Pierre BONNY, Thierry DAUPS, Carole GROUSSARD, Stéphanie LE SAUX sont élu.e.s à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R811-14
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 9 - 2023

2 – Élections à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s

2-3 - Collège des « usager.ères »

Candidatures :

Elisa BOINET : 19 voix
Louise BRIAND : 19 voix
Titouan CARE : 19 voix
Maelwenn DEWAILLY : 19 voix
Romain MARREC : 19 voix
Erwan LE BRIS : 19 voix
Théo NIOT : 19 voix
Camille PUGEAUX : 19 voix

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 19
Présents : 13
Représentés : 6

Elisa BOINET : 19 voix
Louise BRIAND : 19 voix
Titouan CARE : 19 voix
Maelwenn DEWAILLY : 19 voix
Romain MARREC : 19 voix
Erwan LE BRIS : 19 voix
Théo NIOT : 19 voix
Camille PUGEAUX : 19 voix

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGON ITURRA

Elisa BOINET, Louise BRIAND, Titouan CARRE, Maelwenn DEWAILLY, Romain MARREC, Erwan LE BRIS, Théo NIOT, Camille PUGEAUX sont élu.e.s à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Séance du 16 mai 2023**

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R811-14
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 10 - 2023

2 – Élections à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s

2-4 – Présidence

Candidature :

Emmanuel GUISELIN

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 8

Présents : 8

Emmanuel GUISELIN : 8 voix

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena ÓBREGÓN ITURRA

Emmanuel GUISELIN est élu Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R811-14
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 11 - 2023

2 – Élections à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ère.s

2-5 – Vice présidence

Candidatures :

Thierry DAUPS
Hugues PENTECOUTEAU

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 8

Présents : 8

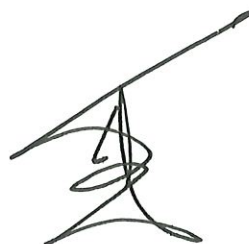
Thierry DAUPS : 8 voix

Hugues PENTECOUTEAU : 8 voix

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena ÖBREGÓN ITURRA



Thierry DAUPS et Hugues PENTECOUTEAU sont élus vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.ères.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R 712-15 du code de l'éducation
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 12- 2023

3 – Élections à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s

3-1 – collège des « professeurs des universités ou personnels assimilés »

Candidatures :

Jean François CANDONI
Philip MILBURN
Georgia TISCINI
Johan OZWALD
Sophie VAN DER MEEREN

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 21
Présents : 16
Représentés : 5

Jean François CANDONI : 12 voix
Philip MILBURN : 15 voix
Georgia TISCINI : 17 voix
Johan OZWALD : 9 voix
Sophie VAN DER MEEREN : 15 voix
Blancs : 16

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Jean François CANDONI, Philip MILBURN, Georgia TISCINI, Sophie VAN DER MEEREN sont élus à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R 712-15 du code de l'éducation
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Délibération CAC n° 13- 2023

3 – Élections à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s

3-1 – collègue des « maîtres de conférences ou personnels assimilés »

Candidatures :

Thierry DAUPS
Julie DENOUEL
Severine ERHEL
Karim GHORBAL

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 13
Présents : 9
Représentés : 4

Thierry DAUPS : 8 voix
Julie DENOUEL : 10 voix
Séverine ERHEL : 7 voix
Karim GHORBAL : 8 voix
Blancs : 15

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena ÓBREGON ITURRA



Thierry DAUPS, Julie DENOUEL, Séverine ERHEL, Karim GHORBAL sont élus à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-6
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008
Vu la charte de l'engagement étudiant adopté par la CFVU du 7 octobre 2022

Délibération CAC n° 14- 2023

4- Elections aux conseils, comités, commissions

4-1 – commission d'évaluation paritaire de valorisation de l'engagement étudiant (VEE)

4-1-a Représentants des usager.ère.s

Elections au sein des membres élus de la commission de la formation de la vie Universitaire

Candidatures :

Titouan CARE

Mael RIZZON

Juliette MALBOIS

Membres en exercice : 40

Vote du conseil académique

Votants : 16

Présents : 12

Représentés : 4

Titouan CARE : 16 voix

Mael RIZZON : 16 voix

Juliette MALBOIS : 16 voix

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA



Titouan CARE, Mael RIZZON, Juliette MALBOIS sont élus à la commission VEE à l'unanimité

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-6
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008
Vu la charte de l'engagement étudiant adopté par la CFVU du 7 octobre 2022

Délibération CAC n° 15- 2023

4- Elections aux conseils, comités, commissions

4-1 – commission d'évaluation paritaire de valorisation de l'engagement étudiant (VEE)

4-1-b Représentants des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheurs.

Elections au sein des membres élus de la commission de la formation de la vie Universitaire

Candidatures :

Marion DENISOT

Carole GROUSSARD

2 élues enseignants

3 élues étudiants

Membres en exercice : 40

Vote du conseil académique

Votants : 18

Présents : 15

Représentés : 3

Marion DENISOT : 18 voix

Carole GROUSSARD : 18 voix

La Présidente du conseil académique de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Marion DENISOT et Carole GROUSSARD sont élues à la commission VEE à l'unanimité